

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

ZAC Ecopôle Valmy - Cession de parcelles de terrain à la Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 juin 2010, le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de confier à la Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), la réalisation de l'opération d'aménagement du territoire "Grand Nord", compris entre le parc de la Toison d'Or et la limite communale nord de Dijon.

En vue de l'aménagement opérationnel de la ZAC Ecopôle Valmy, dont le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2013, la SPLAAD sollicite l'acquisition de parcelles de terrain en vue de poursuivre la réalisation des équipements publics et la commercialisation des lots situés dans l'Ecopôle.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération, il est proposé de céder les parcelles de terrain cadastrées section AE n^{os} 112, 666, 669, 822, 823, 824, 875, 876, 877, 878, 879 et 881, représentant une superficie totale de 6 898 m², moyennant la somme symbolique de 5 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ecopôle Valmy, décider la cession par la Ville à la Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise – 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON, des parcelles de terrains cadastrées section AE n^{os} 112, 666, 669, 822, 823, 824, 875, 876, 877, 878, 879 et 881, représentant une superficie totale de 6 898 m² ;

2 - dire que cette cession interviendra par acte administratif, moyennant la somme symbolique de 5 € ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ